

COURRIER ARRIVÉ  
01 MARS 2024  
Mairie de Le Lardin Saint-Lazare

**N° 476 - FEVRIER 2024**

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

## L'AIDE MOBILI-JEUNE

**CONDITIONS APPLICABLES DEPUIS LE 15 FEVRIER 2024**

**Une aide pour payer votre loyer.**

**Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi.**

### POUR QUI ?

- Être jeune de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole.
- Le revenu ne dépasse pas 80 % du SMIC et le salaire à prendre en compte est celui inscrit sur votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### POUR QUOI ?

- Changement de résidence principale pour vous rapprocher de votre emploi : le nouveau logement doit être distant du précédent d'au moins 70 kms (de distance « à vol d'oiseau »).

**Ou**

- Prendre un second logement pour vous rapprocher de votre emploi : vous supportez une double charge de loyer.

### POUR QUEL MONTANT ?

L'AIDE MOBILI-JEUNE prend en charge une partie du loyer, jusqu'à 100 € par mois, déduction faite de l'aide au logement.

3 rue Victor Hugo  
24000 PÉRIGUEUX  
Tél : 05 53 09 89 89  
Fax : 05 53 09 83 40  
contact@adil24.org  
www.adil24.org



L'aide peut être accordée pendant une année de formation professionnelle, dans la limite de 11 mois soit un montant maximal de 1 100 €, et peut se prolonger sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois.

Cette aide est soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

#### **Votre logement :**

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.
- signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation

### **COMMENT ?**

#### **1) Rendez-vous sur :**

**[mobilijeune.actionlogement.fr](http://mobilijeune.actionlogement.fr)** pour vérifier votre éligibilité

#### **2) Saisissez votre demande en ligne** et déposez vos justificatifs

#### **3) Recevez jusqu'à 100 € par mois** après l'acceptation de votre dossier

- **Aide gratuite** sous forme de subvention.
- **L'entrée dans votre logement et la demande d'aide** doivent être effectuées **dans les 3 mois qui précèdent ou qui suivent, la date de début d'exécution du contrat d'alternance.**
- **Maintien possible de l'aide** en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

**Source : ActionLogement**

*L'ADIL réunit l'État, le Conseil Départemental, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.*

*Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.*